

COMMUNE DE VALLANS

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29/06/2020

L'an deux mille vingt, le 29 juin, le Conseil Municipal de la Commune de VALLANS s'est réuni en session ordinaire à la salle polyvalente (en application de l'article 9 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020) à 18 h 30 sous la présidence de Cédric BOUCHET, Maire de VALLANS.

(Séance avec public restreint en application de l'article 10 de l'ordonnance n°2020-562 du 13 mai 2020)

Date de la convocation : 22 juin 2020

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 15

Nombre de votants : 15

PRESENTS : BOUCHET Cédric, BRUCHIER Christian, CAILLAUD Laurent, CAILLÉ Olivier, DAVID Nadège, DEGORCE Laëtitia, DUBOIS Olivier, GEOFFROY Nelly, HEMMET Chérifa, LEFEVRE Sébastien, LEM Jean-François, MAGNON Jean-Luc, MARCHÉ Pascal, PASTUREAU Stephan, TEXIER Michael

EXCUSES :

ABSENTS :

Secrétaire de séance : PASTUREAU Stephan

Monsieur le Maire ouvre la séance et rappelle les questions inscrites à l'ordre du jour :

- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 12 JUIN

- CENTRE DE LOISIRS ETE

• Signature de la convention avec le centre socio-culturel de MAUZE pour l'accueil des enfants de VALLANS cet été.

- QUESTIONS DIVERSES

En conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil municipal. M. PASTUREAU Stephan est désigné pour remplir cette fonction.

Sur proposition de Monsieur le Maire, les membres du Conseil approuvent le procès-verbal de la réunion du 12 juin 2020 qui leur a été communiqué au préalable.

01-29-06-2020 : CONVENTION RELATIVE A LA MISE EN PLACE D'UN ACCUEIL DE LOISIRS A EPANNES PAR LE CENTRE SOCIO CULTUREL DU PAYS MAUZEEN

Monsieur le maire rappelle la situation :

Depuis plusieurs années, l'association GPA gère le centre de loisirs d'Epannes qui accueille également les enfants de la commune de Vallans pendant les vacances scolaires et les mercredis.

Courant juin, pour des raisons financières et budgétaires GPA a décidé de cesser son activité auprès des communes d'Epannes et Vallans.

Dans l'urgence, le Maire d'Epannes a contacté le Centre Socio-Culturel du PAYS MAUZEEN qui accepte de prendre le relais de GPA.

La réunion entre les maires et le responsable du centre Socio Culturel a abouti à une convention qui a été communiquée à l'ensemble des élus :

L'accueil des enfants se fera toujours dans les locaux scolaires d'Epannes du 6 juillet 2020 au 7 août 2020.

Les communes d'Epannes et Vallans verseront une participation financière de **4 341.27 €** afin que les parents puissent bénéficier du tarif commune.

Cette somme sera répartie entre les deux collectivités au regard du nombre d'enfants inscrits par commune.

Monsieur le Maire demande aux élus s'ils ont des questions ou des remarques relatives à la convention. :

Monsieur Christian BRUCHIER souhaiterait avoir un descriptif des locaux utilisés par le centre aéré ainsi qu'une copie de la commission de sécurité à laquelle il est fait référence à l'article 1.

Monsieur le Maire répond que ces documents seront demandés auprès de la mairie d'Epannes et transmis aux élus.

Des erreurs de frappes sont signalés (Saint-Hilaire la Palud au lieu d'Epannes, 20202 au lieu de 2020). Elles feront l'objet d'une correction par le Centre socio-culturel.

Monsieur Sébastien LEFEVRE s'étonne qu'aucune participation ne soit demandée pour l'utilisation des locaux et du personnel de la commune d'Epannes.

Madame Nelly GEOFFROY, qui a repris le dossier de GPA avec le maire, explique que ces mises à disposition pourraient être compensées par une subvention de la CAF perçue par Epannes dans le cadre du « contrat enfance jeunesse »

Elle rappelle par ailleurs que la convention est ponctuelle et valable sur la période d'été seulement.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Monsieur BOUCHET Cédric, Maire, à signer la convention pour la période estivale avec le Centre Socio Culturel du PAYS MAUZEEN.

Séance du 29 juin 2020 : Délibérations n°01-29-06-2020

Questions et informations diverses

Avenir du centre de loisirs :

Madame Nelly Geoffroy fait part au Conseil des propositions faites par le Centre Socio Culturel du PAYS MAUZEEN après la période estivale.

M. Delumeau, responsable du Centre, propose de conclure une deuxième convention temporaire sur le même modèle pour la rentrée scolaire jusqu'à la fin de l'année 2020 : accueil du mercredi et vacances de la Toussaint.

Durant cette période, la commission jeune pourra se réunir afin d'étudier les différents partenariats possibles pour l'accueil de loisirs et choisira celui qui sera le mieux adapté à la commune de VALLANS.

Le Centre du Pays MAUZEEN a déjà fait une proposition : Une convention plus pérenne basée sur l'adhésion : la participation financière de la commune sera calculée en fonction du nombre d'habitants et non du nombre d'enfants présents. Le coût est de 9€ par habitant.

Beaucoup de choses restent encore à mettre à plat notamment par rapport au contrat CAF.

Désignation des Grands Electeurs :

Monsieur le maire informe les élus que le Conseil municipal devra se réunir le vendredi 10 juillet afin de désigner les délégués des conseils municipaux et leurs suppléants qui participeront à l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain.

Organisation du 14 juillet :

Monsieur Olivier DUBOIS, adjoint à la communication s'interroge sur l'organisation du 14 juillet.

Monsieur le Maire répond que les mesures qui s'appliquent aux manifestations sont tellement contraignantes qu'il est impossible de faire un repas dansant.

Pour l'instant le tir de feu d'artifice n'est toujours pas autorisé. Il faut attendre la fin de l'état d'urgence le 10 juillet pour savoir ce que l'on sera en mesure de faire.

Si le feu d'artifice n'est pas tiré le 14 juillet, monsieur le maire propose de le faire le 15 août.

Monsieur BRUCHIER suggère qu'il pourrait être tiré en septembre lors de festivités.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 20.